



Refus de const trava lié arrêté de péril par mairie copropriétaire

Par **Papy75000**, le **16/11/2015** à **17:25**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans un immeuble soumis à un arrêté de péril depuis Mai 2013.

L'état de l'immeuble nécessite de gros travaux, c'est indéniable.

Depuis Mai 2013, les travaux ont été initié mais pas manque de fond n'ont pas été réalisé.

La Ville a acquis les biens des copropriétaire ne payant pas leur charges et maintenant, nous avons réalisé les travaux prescrit par l'arrêté de péril en Juillet 2015.

Depuis le maire refuse de levé péril en ne répondant pas au syndic quant à la constatation des travaux.

J'ai aussi appris que la Ville refuse de payer certaines charges de copropriété voté en AG.

Ici, la ville fait tout pour pourrir la situation et acquérir notre immeuble au rabais et réaliser une opération immobilière.

Dans cet immeuble, je loue mon bien et souhaiterais donner congés à mon locataire pour raison de travaux et habiter en RP.

Il reste 18 mois de bail à mon locataire et suis dans l'impossibilité de lui donner congés (la ville profite de cette situation pour diviser par 2 la valeur de mon bien).

Que puis-je faire?

Le syndic ou moi d'ailleurs.

Vous remerciant par avance